



Grandes cultures

Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **évènements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

(Cliquer sur les titres pour accéder directement aux paragraphes)

Blé d'hiver

- **Stade** : entre DFP et début floraison (BBCH 53 - 75).
- **Septorioses** : fortes attaques, le risque se maintient, surveillez les symptômes sur les 3 dernières feuilles des parcelles tardives.
- **Fusarioses des épis** : encore en période de risque, évaluer le risque pour les situations favorables. Nouveaux seuils pour les mycotoxines (DON) à partir du 1^{er} juillet 2024 ; attention *Microdochium* sur blé dur.
- **La rouille brune et jaune** : évoluent peu. Maintenir la surveillance notamment sur variété sensible.
- **Oïdium** : pas d'évolution, surveiller les variétés sensibles.
- **Puceron et cécidomyie** : très faibles, à surveiller.

Orge d'hiver

- **Stade** : entre floraison et formation du grain (BBCH 61 - 75).
- **Maladies foliaires** : évolution de l'helminthosporiose, mais la majorité des orges sont hors période de risque.
- **Charbon nu** : à signaler en cas de présence.

Toutes céréales

- **Les symptômes de JNO sont visibles à des degrés divers dans de très nombreuses parcelles.** Évaluation de son importance en répondant à [l'enquête](#).

Maïs

- **Stade** : de 4 à 6 feuilles (BBCH 14 - 16).
- **Limaces** : risque variable selon les situations, à surveiller dans les situations favorables.
- **Pucerons** : non observés, à surveiller.
- **Sésamie** : 1^{ères} captures en Charente, posez vos pièges rapidement et surveillez les attaques précoces de sésamies.
- **Pyrale** : 1^{ères} captures dans les Charentes, posez vos pièges.
- **Autres** : surveillez les oiseaux et ravageurs du sol.

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison

Pois protéagineux de printemps

- **Stade** : en floraison (BBCH 61)- jeunes gousses visibles
- **Pucerons verts** : surveiller l'arrivée et l'installation des pucerons
- **Tordeuses** : installez vos pièges sur les parcelles qui fleurissent et surveillez les vols
- **Complexe *Colletotrichum/Ascochyta pisi*** : surveiller l'apparition et le développement.

N°17
22/05/2024



Animateur filières

Céréales à paille / Maïs

Khalid KOUBAÏTI

FREDON Nouvelle-Aquitaine

khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux

Elodie TOURTON / Terres Inovia

e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux

Agathe PENANT / Terres Inovia

a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs

Clément GRAS / ARVALIS

c.gras@arvalis.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT

Président de la Chambre Régionale

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée

avec la mention « extrait du

bulletin de santé du végétal

Nouvelle-Aquitaine Grandes

cultures N°X du JJ/MM/AA »



Nombre de parcelles	Pois protéagineux	Blé	Orge	Maïs
Créées	21	64	24	14
Observées	10	18	6	14

Blés

Le temps instable et ses pluies intenses de ces derniers jours, particulièrement marquant pour cette campagne, se maintient encore quelques jours. Ce temps reste variable avec des pluies ou averses localement orageuses et des températures maximales en dessous des normales. Amélioration attendue pour la semaine prochaine.

Prévisions selon MétéoFrance pour les stations de :

	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	LUNDI 27	MARDI 28
Poitiers	 11° / 18° ▶ 15 km/h	 10° / 18° ▶ 15 km/h	 10° / 19° ◀ 10 km/h	 10° / 22° ▶ 10 km/h	 12° / 24° ▶ 15 km/h	 11° / 23° ▶ 15 km/h	 11° / 24° ▼ 15 km/h
Niort	 12° / 19° ▶ 20 km/h	 11° / 19° ▶ 15 km/h	 10° / 20° ◀ 10 km/h	 10° / 23° ◀ 10 km/h	 13° / 23° ▶ 15 km/h	 12° / 23° ◀ 15 km/h	 11° / 24° ▶ 15 km/h
Saintes	 12° / 19° ▶ 20 km/h	 11° / 19° ▶ 15 km/h	 10° / 20° ◀ 15 km/h	 9° / 22° ▶ 15 km/h	 13° / 21° ▶ 15 km/h	 12° / 20° ◀ 15 km/h	 12° / 22° ◀ 15 km/h
Angoulême	 12° / 19° ▶ 15 km/h	 11° / 18° ▶ 15 km/h	 10° / 20° ▶ 10 km/h	 10° / 22° ▶ 10 km/h	 13° / 25° ▶ 15 km/h	 12° / 23° ▶ 15 km/h	 12° / 25° ▼ 15 km/h

• Jaunisse Nanisante de l'Orge

De nombreux symptômes sont observés hors réseau aussi bien sur orge d'hiver que sur blé tendre. Les attaques sont particulièrement importantes sur les semis d'octobre, mais de nombreux foyers sont également observables sur les semis de novembre voire de décembre/janvier. Dans ces derniers cas, l'intensité de la maladie est faible.

Afin d'évaluer l'importance de ce problème sur le territoire et de relever la gravité des situations, nous vous demandons de renseigner ce petit questionnaire : [Enquête JNO 2024](#).

• Stade phénologique et état de la culture

Les stades s'étalent de l'épiaison à formation du grain (BBCH 53 – 71).

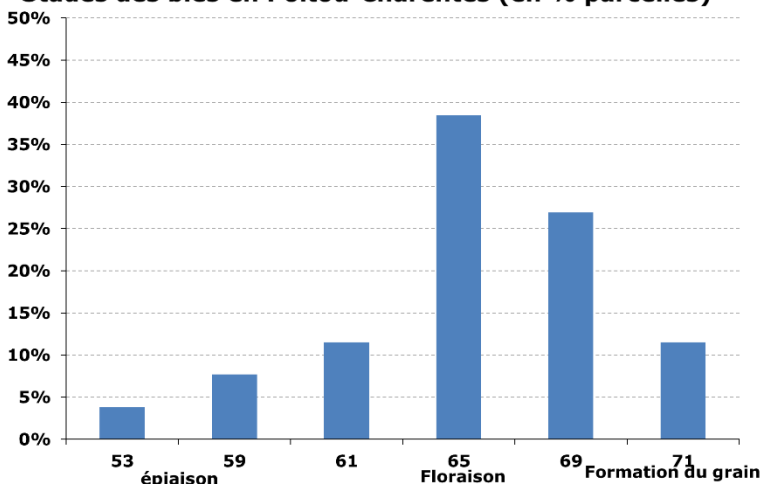
• Septoriose

Elle est en forte progression dans la majorité des parcelles y compris dans les parcelles ayant été protégées. Sur les 16 parcelles notées, les attaques sont présentes sur :

- les F3 de toutes les parcelles et certaines F3 sont en général complètement nécrosées,
- les F2 de 12 parcelles,
- les F1 de 10 parcelles.

Sans tenir compte des dernières protections réalisées, le nombre de parcelles ayant atteint le seuil indicatif de risque a également fortement progressé, seules 2 parcelles sont à la limite du seuil indicatif du risque pour cette maladie.

Stades des blés en Poitou-Charentes (en % parcelles)



Le modèle Septo-LIS® d'Arvalis a estimé, avec des données de la semaine passée, pour les variétés assez sensibles (type Oregrain) un risque fort. Pour les variétés résistantes (type RGT Césarío) le risque est fort pour les semis de mi-octobre et modéré à fort pour les autres.

Ce niveau de risque a rarement été atteint dans la région.

Septo-LIS® d'Arvalis

ARVALIS		Simulation : 14/05/2024			Variete : OREGRAIN, semée le :			Variete : RGT CESARIO, semée le :		
		Station :	15/10/2023	25/11/2023	05/01/2024	15/10/2023	25/11/2023	05/01/2024		
Departement : 16	CHALAIS -RIOUX-MARTIN	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++		
Departement : 17	SAINTES	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++		
Departement : 79	NIORT SOUCHE	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++		
Departement : 86	POITIERS -BIARD	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++		

Risque Fort +++ Risque Modéré ++ Risque Faible -

Période de risque : à partir du stade « 2 nœuds ».

Seuil indicatif du risque :

- Variétés sensibles : si plus de 20 % des feuilles F4 définitives présentent des symptômes (4 feuilles sur 20). À partir du stade DFE c'est la F3 qu'il faut prendre en compte.
- Variétés peu sensibles : si plus de 50 % des feuilles F4 définitives présentent des symptômes. À partir du stade DFE c'est la F3 qu'il faut prendre en compte.
- Pour les parcelles à base de mélange variétal de différentes sensibilités à cette maladie, il n'existe pas de seuil de référence. Il convient de diminuer le risque au prorata du taux des variétés tolérantes dans votre mélange. Ainsi, la décision de protection contre cette maladie doit être raisonnée en fonction de vos observations (sur un échantillon plus important que pour les mono-variétés) et le niveau moyen de sensibilité des variétés en mélange.

Évaluation du risque

Les conditions pluviométriques des jours (ou semaines) passés (es), particulières de cette campagne, expliquent l'explosion de cette maladie. **Les conditions climatiques en général ont été particulièrement défavorables au bon positionnement des interventions (froid et vent) mais les éventuelles interventions pour lutter contre le risque fusarioses des épis permettront aussi d'être efficaces sur les maladies foliaires, en particulier la septoriose et la rouille brune pour les variétés sensibles.**

Pour les parcelles tardives et les parcelles hors période de persistance des protections, il convient de rester vigilant.

Ce risque doit être évalué par l'observation, **sur les 3 derniers étages foliaires**, en fonction de la sensibilité variétale et **en tenant compte de la persistance des protections réalisées sur la parcelle.**

Surveillez en priorité les variétés sensibles ou peu sensibles semées en octobre.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/ 2024-257 du 25/04/2024. [Téléchargez la liste.](#)

• Fusarioses des épis

La majorité des parcelles est en floraison et les plus tardives arrivent prochainement en début floraison, tandis que les parcelles précoces sont en cours de formation du grain. La sensibilité des blés à cette maladie commence dès le début de la floraison. Les conditions pluvieuses de ces derniers jours ajoutées aux pluies prévues constituent un risque non négligeable de contamination des épis.

Les observations à la parcelle ne sont pas utiles pour la gestion de la maladie. En revanche, l'évaluation du risque est importante et il faut s'en préoccuper tôt (avant le semis) pour limiter les facteurs de risques agronomiques (cf. grille d'évaluation du risque DON).

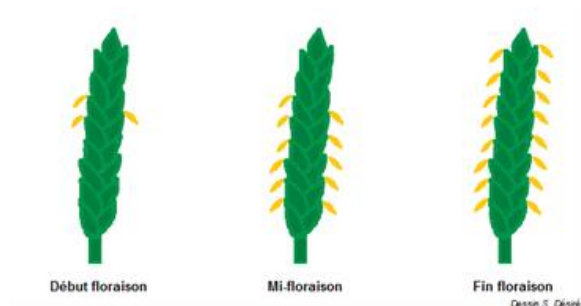
Le risque fusariose (*F. roseum*) dépend très largement d'un climat pluvieux pendant la floraison du blé. Mais sa gravité reste pour une part liée au potentiel infectieux du sol (précédent cultural et enfouissement ou non des résidus de récolte) et à la sensibilité variétale liée au risque *F. graminearum* et non *Microdochium*.

Période de risque : début floraison, dès la sortie des premières étamines

Seuil indicatif du risque :

Pas de seuil mais la grille de risque agronomique ci-dessous, combinée aux conditions climatiques permet d'évaluer le risque dans votre parcelle.

Cette grille aide à évaluer le risque d'accumulation du déoxynivalenol (DON), dans les grains, lié à la fusariose des épis (*Fusarium graminearum* et *Fusarium culmorum*). Elle indique les recommandations à suivre dans chaque situation. Elle devra être actualisée en fonction du climat à floraison.



GRILLE D'ÉVALUATION DU RISQUE D'ACCUMULATION DU DEOXYNIVALENOL (DON) DANS LE GRAIN DE BLE TENDRE ET D'AIDE AU TRAITEMENT CONTRE LA FUSARIOSE SUR ÉPI (*F. GRAMINEARUM* ET *F. CULMORUM*)

Gestion des résidus*		Sensibilité variétale	Risque	Pluie (mm) autour de la floraison (+/- 7 jours)		
				<10	10-40	>40
	Labour ou résidus enfouis	Peu sensibles	1			
		Moyennement sensibles	2			
		Sensibles	3			T
	Techniques sans labour ou résidus en surface	Peu sensibles	2			
		Moyennement sensibles	3			T
		Sensibles	3			T
	Labour ou résidus enfouis	Peu sensibles	2			
		Moyennement sensibles	2			
		Sensibles	3			T
	Techniques sans labour ou résidus en surface	Peu sensibles	2			
		Moyennement sensibles	2			
		Sensibles	4		T	T
	Labour ou résidus enfouis	Peu sensibles	2			
		Moyennement sensibles	2			
		Sensibles	4		T	T
	Techniques sans labour ou résidus en surface	Peu sensibles	4		T	T
		Moyennement sensibles	5		T	T
		Sensibles	6	T	T	T
	Labour ou résidus enfouis	Peu sensibles	2			
		Moyennement sensibles	3			T
		Sensibles	4		T	T
	Techniques sans labour ou résidus en surface	Peu sensibles	5		T	T
		Moyennement sensibles	6	T	T	T
		Sensibles	7	T	T	T

ARVALIS-Institut du végétal 2011

RECOMMANDATIONS

1 et 2 : Le risque fusariose est minimum et présage d'une bonne qualité sanitaire du grain vis-à-vis de la teneur en DON. Pas de gestion spécifique vis-à-vis des fusarioses quelles que soient les conditions climatiques.

3 : Le risque peut être encore minimisé en choisissant une variété moins sensible. Gérer spécifiquement les fusarioses en cas de climat humide (cumul de pluie > 40 mm pendant la période entourant la floraison).

4 et 5 : Il est préférable d'implanter une variété moins sensible ou de réaliser un labour pour revenir à un niveau de risque inférieur. À défaut, effectuer un broyage le plus fin possible et une incorporation des résidus rapidement après la récolte. Pour ces deux niveaux de risque, envisager une gestion spécifique

vis-à-vis des fusarioses, sauf si le climat est très sec pendant la période de floraison (cumul de pluie < 10 mm pendant les +/- 7 jours entourant la floraison).

6 et 7 : Modifier le système de culture pour revenir à un niveau de risque inférieur. Labourer ou réaliser un broyage le plus fin possible des résidus de culture avec une incorporation rapidement après la récolte sont les solutions techniques les plus efficaces et qui doivent être considérées avant toute autre solution. Choisir une variété peu sensible à la fusariose. Gérer systématiquement avec une solution anti-fusarium efficace.

Attention, la décision finale de gestion devra tenir prioritairement compte du climat pendant la période épiaison début floraison : une forte humidité ou une période pluvieuse durant la phase épiaison floraison (plus de 48 heures à 100 % d'humidité) conduit à prendre en compte le risque fusarioses avec une gestion au début de la floraison, principalement quand le risque agronomique est supérieur ou égal à 4.

D'une façon générale, les variétés à privilégier dans les situations où le risque fusariose est important sont les variétés notées résistantes à la fusariose (note supérieure ou égale à 6).

Les conditions sèches de la montaison ont été défavorables à la maturation de l'inoculum de *Fusarium Graminearum*, relativisant le risque pour les blés les plus précoces déjà à floraison. Les conditions fraîches et venteuses sont également des facteurs climatiques plutôt défavorables à ce même champignon producteur de mycotoxines. En revanche, les conditions pluvieuses sur une longue période avec de forts cumuls augmentent le risque.

Évaluation du risque

La période de risque est en cours pour une partie des blés (entre épiaison et début floraison) et les pluies ou averses annoncées peuvent favoriser les contaminations des épis.

Les blés tendres en floraison ou très proche, le **risque dépend** de la situation agronomique et de la coïncidence entre la floraison des blés et les périodes pluvieuses. **Le risque est fort dans les situations suivantes :**

- **Les parcelles avec un précédent maïs ou sorgho implantées sans labour ou avec résidus en surface** quelle que soit la sensibilité variétale.
- **Les parcelles ayant ce même précédent maïs avec labour ou avec résidus enfouis** implantées avec une variété sensible (note <3.5).
- **Les parcelles concernées par un précédent différent d'un maïs ou sorgho** implantées avec une variété sensible (note < 3.5).

Les blés durs au stade épiaison/début floraison, plus sensibles, **sont plus à risque.**

Cependant, la gestion optimale du risque liée à cette maladie s'effectue en début floraison (précédent une période pluvieuse). Le risque fusariose (*F. roseum*) dépend très largement d'un climat pluvieux pendant la floraison du blé et **sa gestion est inutile en cas d'absence de pluie.**

Rappel : les observations à la parcelle (des symptômes) ne sont pas utiles à l'évaluation du risque car, en présence de symptômes, la lutte est inefficace (car trop tardive).

ATTENTION : A partir du 1^{er} janvier 2024, les seuils des niveaux de mycotoxines (DON) vont être abaissés au niveau Européen. Pour exemple, le seuil pour le blé tendre passe de 1250 µg/kg à 1000 µg/kg. Tous les seuils sont consultables sur le site de l'Union Européenne [ici](#)



Méthodes alternatives (*F. roseum*) :

Adaptez l'itinéraire technique en choisissant un précédent, une gestion des résidus et un travail du sol adaptés. Le choix d'une variété peu sensible est également un facteur décisif.

Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/ 2024-257 du 25/04/2024. [Téléchargez la liste.](#)

• Rouille brune

Les pustules sont notées dans 5 des 17 parcelles observées (contre 3 sur 17 la semaine précédente). Une forte présence est notée dans une parcelle en Vienne (var. KWS Ultim).

Les **résultats du modèle SPIROUIL** a montré courant avril, pour la majorité des postes météo, une évolution assez rapide. **L'indice de risque a dépassé celui de l'an dernier et celui de l'année de référence haute pour les semis de mi-octobre ainsi que pour ceux de fin novembre.**

Période de risque : à partir du stade « 2 nœuds ».

Seuil indicatif du risque : apparition de pustules sur l'une des 3 feuilles supérieures.

Évaluation du risque

La rouille brune a besoin d'eau libre (rosée du matin) et de température pour se développer. Le risque se maintient donc à un niveau élevé, la surveillance doit être maintenue.

Pour les variétés sensibles **le risque est fort** pour les semis précoces et **modéré pour les semis de fin novembre**. Pour les autres variétés (peu sensibles à résistantes) le risque est faible.

Surveillez les variétés sensibles, au stade de sensibilité, notamment sur les parcelles de la bordure océanique, où humidité et douceur peuvent favoriser son développement.

• Rouille jaune

Observée dans une parcelle en Charente-Maritime sur la variété Prestance.

Les résultats du modèle Yello, qui sont basés sur une variété Très Sensible à la rouille jaune (accentuant le risque), a montré (courant avril et avant épiaison) une progression régulière de l'indice de rouille jaune. **Le risque climatique de l'année dépasse celui de l'année de référence haute plus particulièrement pour les semis précoces et pour l'ensemble des stations de référence.**

Période de risque : à partir du stade « épi 1 cm ».

Seuil indicatif du risque :

- A partir du stade « épi 1 cm » : uniquement en présence de foyer actif.
- A partir du stade « 1 nœud » : dès l'apparition des premières pustules.

Évaluation du risque

En absence de symptôme, **le risque est faible**.

Il convient de rester vigilant et de surveiller d'éventuelles apparitions de symptômes.

Surveillez en priorité les variétés sensibles.

 **Consultez la fiche « [Rouille jaune](#) » du Guide de l'Observateur.**

• Oïdium

Non détecté.

Période de risque : du stade épi 1 cm à grain laiteux (BBCH 75).

Seuil indicatif du risque :

- Variétés sensibles : plus de 20 % des plantes atteintes sur les étages foliaires supérieurs (3 dernières feuilles).
- Autres variétés : plus de 50 % des plantes atteintes sur les étages foliaires supérieurs (3 dernières feuilles).

Une feuille est considérée comme atteinte lorsque le feutrage blanc couvre plus de 5 % de la surface du limbe.

Évaluation du risque

Le risque oïdium est faible pour la majorité des situations sauf pour les variétés sensibles où il convient de rester vigilant.

Les conditions climatiques locales peuvent être favorables pour le développement de cette maladie. L'évolution de ce champignon est favorisée en conditions de forte hygrométrie nocturne et temps sec et chaud le jour sur des biomasses importantes. Néanmoins, il est intéressant de noter que les fortes pluies peuvent nettoyer l'inoculum se trouvant sur les feuilles.

Surveillez les variétés sensibles.

• Cécidomyie orange

Ce ravageur est présent très faiblement dans 3 des 12 parcelles. Ces populations sont très faibles pour le moment, mais certaines parcelles sont encore en pleine période de sensibilité.

Période de risque : du stade épiaison au stade floraison.

Seuil indicatif du risque : 10 captures en 24 h ou 20 en 48 h en moyenne par cuvette jaune.

Évaluation du risque

Certaines parcelles sont encore en période de risque.

Pour les variétés sensibles dans les secteurs à risque, le risque est actuellement faible en général notamment pour les variétés résistantes aux cécidomyies orange et pour les secteurs non concernés par la présence de ravageur. Mais il convient de surveiller les variétés sensibles notamment en zone à historique cécidomyies.

Le risque peut être évalué à l'aide de la grille agronomique ci-dessous qui s'appuie sur des données collectées en France issues de l'épidémiologie-enregistrement enregistrees sous Vigicultures, ou d'expérimentations réalisées par ARVALIS et ses partenaires.

Sensibilité variétale	Historique de la parcelle	Rotation sur la parcelle	Dominante du type de sol	RISQUE
Variété résistante (*)				0
Variété sensible	Historique sans cécidomyies	Rotation sans Blé/Blé	Sableux	1
			Limoneux	1
			Argileux (+ craie)	2
		Rotation avec Blé/Blé	Sableux	3
			Limoneux	3
			Argileux (+ craie)	4
	Historique avec cécidomyies	Rotation sans Blé/Blé	Sableux	5
			Limoneux	5
			Argileux (+ craie)	6
		Rotation avec Blé/Blé	Sableux	7
			Limoneux	7
			Argileux (+ craie)	8

ARVALIS - Institut du végétal, 2012

(*) Résistance aux cécidomyies orange. Attention, une autre cécidomyie existe : la jaune (*Contarinia tritici*), qui peut ponctuellement être présente et occasionner des dégâts, même sur les variétés résistantes aux cécidomyies orange.

NB1 : Un semis précoce (avant le 10 octobre) augmente le risque de cécidomyies.

NB2 : Le labour provoque un étalement des émergences dans le temps rendant plus difficile leur contrôle.

Notes de risque :

0 : Parcelle ne présentant aucun risque. Aucune protection nécessaire.

1 à 4 : Parcelle présentant un risque faible, la pose d'un piège est tout de même conseillée afin de surveiller les populations.

5 et 6 : Parcelle à risque. La pose de cuvettes jaunes doit être effectuée afin de surveiller le seuil indicatif du risque (seuil = 10 cécidomyies/piège/24h).

7 et 8 : Parcelles à fort risque d'attaque. Une observation toutes les 48h, voire journalière, à l'aide de cuvettes jaunes est indispensable pour la prise de décision. Dans ces situations, le semis d'une variété résistante est conseillé.

Méthodes alternatives :

Utilisez des **variétés tolérantes** qui ne nécessitent pas de protection contre ce parasite.

Rappel : les variétés résistantes n'empêchent pas les adultes de voler, mais inhibent le développement des larves au niveau du grain, d'où l'absence de dégâts...

• Pucerons des épis

Quelques pucerons sont observés dans 3 des 12 parcelles. La période de sensibilité est en cours pour la majorité des blés. La présence des Auxiliaires (Syrphes, coccinelles, micro-hyménoptères parasitoïdes, chrysopes, et aphidolètes, ...), notamment des larves de syrphes, n'est pas encore signalée sur les épis du blé, mais ces derniers peuvent être présents actuellement sur les cultures mitoyennes comme le pois ou le colza.

Surveillez surtout leur progression sur les épis ainsi que la présence d'auxiliaires qui, ces dernières années ont régulé suffisamment les populations pour éliminer les risques de dégâts.

Période de risque : épiaison (BBCH 51) à grain pâteux (BBCH 83).

Seuil indicatif du risque : 1 épi sur 2 colonisé par au moins 1 puceron.



Évaluation du risque

les parcelles de blé sont en majorité en période de risque. Surveillez surtout la progression des pucerons sur les épis ainsi que la présence d'auxiliaires. Le **risque est actuellement faible**.

L'observation des différents auxiliaires permet de vérifier la régulation naturelle avant l'arrivée en période de risque. La forte présence d'auxiliaires devrait suffire à réguler les populations.

• Autres

- Les larves et adultes de criocères ou Léma sont présentes dans certaines parcelles mais leurs attaques restent sans incidence significative sur les blés.
- Tordeuse, observée sur quelques parcelles. La nuisibilité de ce ravageur est très limitée.



ORGE D'HIVER

• Stade phénologique et état de la culture

Les stades des orges d'hiver sont entre floraison en cours et formation du grain (BBCH 61 - 75).

La majorité des parcelles a dépassé la période de risque pour les maladies foliaires habituellement observées en Poitou-Charentes.

Rappel : la gestion optimale et ultime contre les maladies foliaires de l'orge se situe au stade sortie des barbes.



• Jaunisse Nanisante de l'Orge

De nombreux symptômes sont observés hors réseau aussi bien sur orge d'hiver que sur blé tendre. Les attaques sont particulièrement importantes sur les semis d'octobre, mais de nombreux foyers sont également observables sur les semis de novembre voire de décembre/janvier. Dans ces derniers cas, l'intensité de la maladie est faible.

Afin d'évaluer l'importance de ce problème sur le territoire et de relever la gravité des situations, nous vous demandons de renseigner ce petit questionnaire : [Enquête JNO 2024](#).

• Maladies foliaires de l'orge

- Helminthosporiose : cette maladie est encore présente et elle est en progression dans certaines parcelles.
- Rhynchosporiose, Oïdium et Rouille naine : non observés mais toutes les parcelles sont hors période de risque.
- Ramulariose (photo ci-contre) et Grillures polliniques : présentes dans quelques parcelles.



Évaluation du risque

La majorité des orges d'hiver sont hors période de risque.

• Charbon nu

Des attaques de ce champignon peuvent être observées. **La surveillance des souches de ce champignon est nécessaire. En cas de présence, merci de nous le signaler** (adresse en page 1).

Aucune lutte n'est possible en végétation. Seule la prophylaxie permet de limiter les contaminations. L'utilisation des semences provenant de parcelles contaminées, même avec peu d'épis, est à proscrire.

Vérifiez vos parcelles.

Comme les épis charbonnés sont souvent plus courts, ils sont donc moins visibles et nécessitent de parcourir l'ensemble de la parcelle pour déterminer si la parcelle est atteinte et réaliser un bon diagnostic.

Actuellement, avec le vent, les spores des épis charbonnés contaminent les épis sains. Le moment le plus propice à la contamination se situe pendant la floraison. On estime que la contamination peut se propager jusqu'à 150 mètres dans le sens du vent et 60 mètres dans le sens contraire. Attention donc à vérifier également les parcelles voisines !



FREDON-NA

- **Autres**

Les larves et adultes de criocères ou Léma sont présentes dans certaines parcelles mais leurs attaques restent sans incidence significative sur les blés.

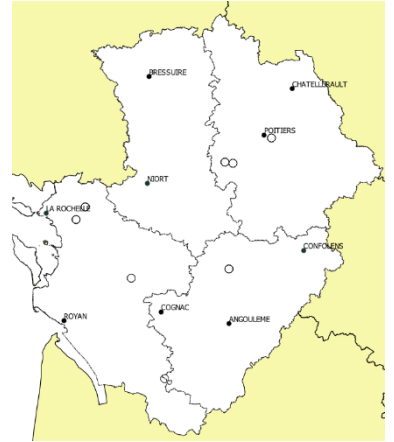
MAÏS

- **Situation**

La majorité des semis est réalisée. Néanmoins, la reprise des semis reste impraticable dans les situations encore non ressuyées.

Le réseau maïs est en cours de formation, il comprend 8 parcelles enregistrées dans la nouvelle base Vigicultures II (cf. carte) et 6 autres parcelles non enregistrées sur cette base.

Les parcelles du réseau sont entre 4 et 6 feuilles (BBCH 14 – 16).



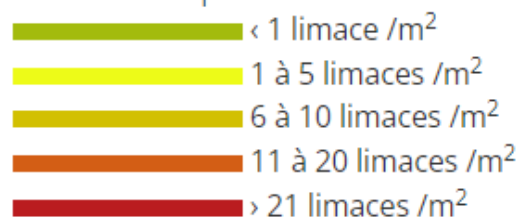
- **Limaces**

Les attaques sous forme de traces ou d'attaques faibles sont notées dans 4 des 8 parcelles.

Les dernières observations du réseau Limaces (DE SANGOSSE), montrent des densités de populations de limaces variables d'une parcelle à l'autre.

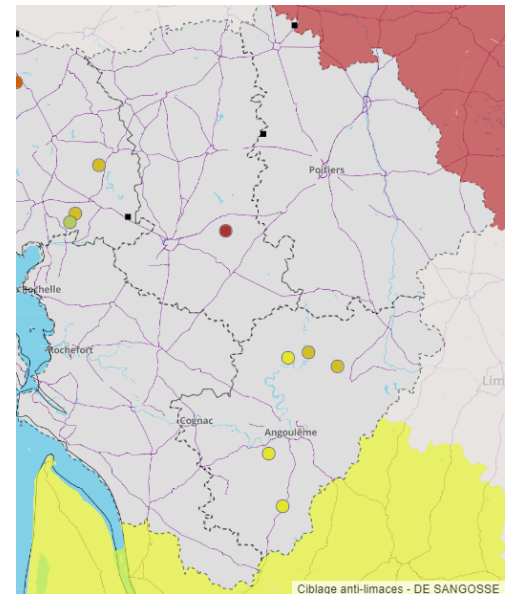
Surveillez les attaques de limaces

Niveau de risque



Évaluation du risque

Les populations sont actuellement à un niveau modéré mais les pluies (passées et à venir) sont très favorables à l'activité des limaces. **Surveillez les limaces et leurs attaques sur plantes notamment dans les situations à risque.**



- **Oiseaux déprédateurs**

Des traces de présence ou attaques faibles sont observées dans 4 parcelles du réseau. D'autres attaques sont signalées dans plusieurs parcelles hors réseau.

La visite des parcelles pendant les heures d'activité de ces prédateurs et la pose d'effaroucheurs restent des solutions efficaces pour limiter les dégâts, à condition de ne pas les installer trop tôt avant leur arrivée, d'éviter le plus possible l'accoutumance des oiseaux, de les disposer en nombre suffisant et de les déplacer régulièrement.




La présence de populations importantes, notamment dans un environnement favorable, nécessite le déploiement d'autres moyens de régulations. **Surveillez vos parcelles.**

• Pucerons

Non présents dans les parcelles observées, mais les conditions climatiques de cet hiver ont été favorables à la survie des populations de pucerons. Il convient d'observer la présence de ces ravageurs (responsable entre autres de viroses) notamment sur des maïs très jeunes.

Périodes et Seuils indicatifs de risque :

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs du risque.

Espèces	Description	Périodes et seuils indicatifs de risque
 <p><i>Methopolophium</i></p>	<p>Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<p>Avant 3-4 f. du maïs: 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs: 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. Observez à la face inférieure des feuilles</p>
 <p><i>Sitobion avenae</i></p>	<p>Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des cornicules qui sont noires</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
 <p><i>Rhopalosiphum padi</i></p>	<p>Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et si les populations se développent avec peu de mortalité, traitez (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).</p>

Évaluation du risque

En absence de ces ravageurs, le risque est faible. Ces 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

• Autres ravageurs

Taupin : 3 parcelles du réseau relèvent des traces d'attaques en général. Hors réseau, les attaques de ce ravageur sont signalées dans d'autres parcelles.

• Pyrale

Les premières captures (dans 2 pièges à phéromone, 1 et 2 papillons) sont enregistrées dans le réseau depuis le 20 mai sur des maïs entre 4 et 5 feuilles en Nord Charente (JUILLE) et Charente-Maritime.

Seuil indicatif du risque :

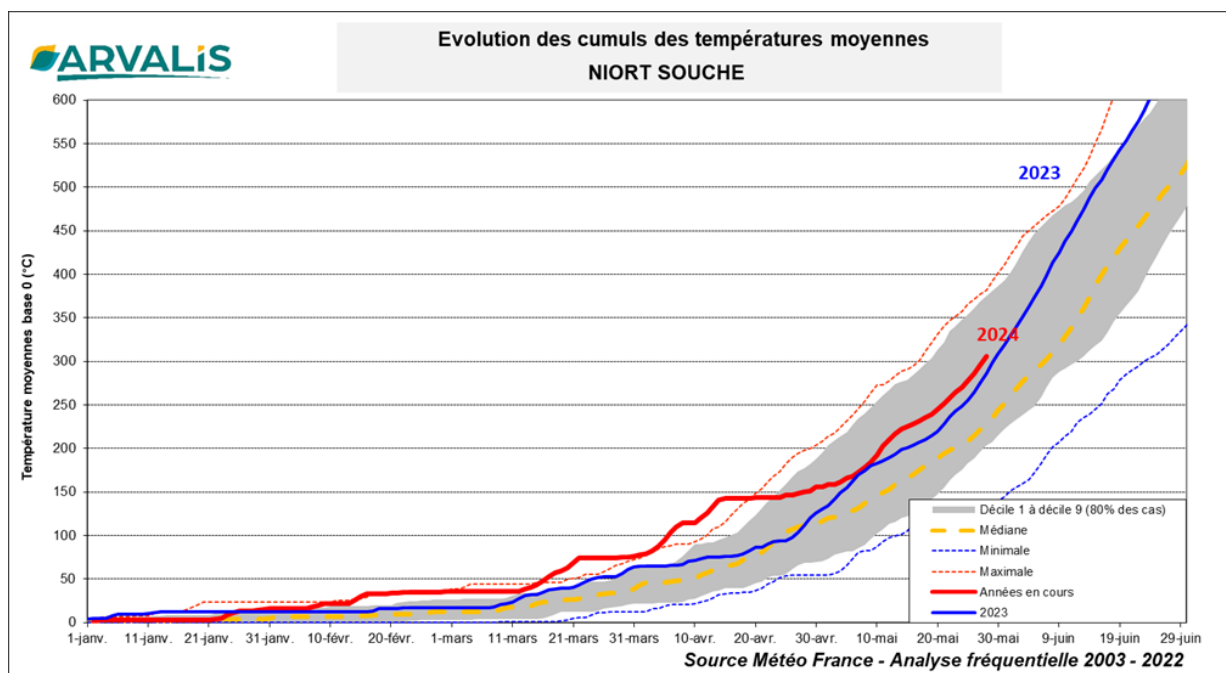
Il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10 %).

Le suivi du vol et les observations (des pontes et des larves) restent des critères décisifs pour l'évaluation du risque pour cette campagne. Cette évaluation doit tenir compte également en cas d'observation des pieds de pontes. La détermination des secteurs géographiques les plus infestés (avec des larves de tout stade) constituera une information complémentaire pour consolider votre évaluation du risque.

La dynamique de vol des pyrales étant conditionnée par les températures, l'indicateur de somme de températures en base 10 depuis le 1er janvier renseigne sur la précocité potentielle des vols de l'année. On considère que l'activité des pyrales débute au bout de 350°DJ cumulés et qu'entre 500 et 700°CJ, les



dynamiques de vols sont à leur intensité la plus importante. C'est sur cette fenêtre qu'il y a le plus de pontes et donc de larves.



Évaluation du risque

Le vol des premières pyrales (vraisemblablement des mâles) est observé mais les captures enregistrées sont encore trop faibles, en nombre de sites et en intensité. D'autres observations seront nécessaires. L'amélioration des températures peut activer l'émergence des papillons, à confirmer prochainement.

Le **risque pyrale est actuellement faible**. Installez vos pièges pour le suivi de la dynamique du vol.



Des produits de biocontrôle existent :

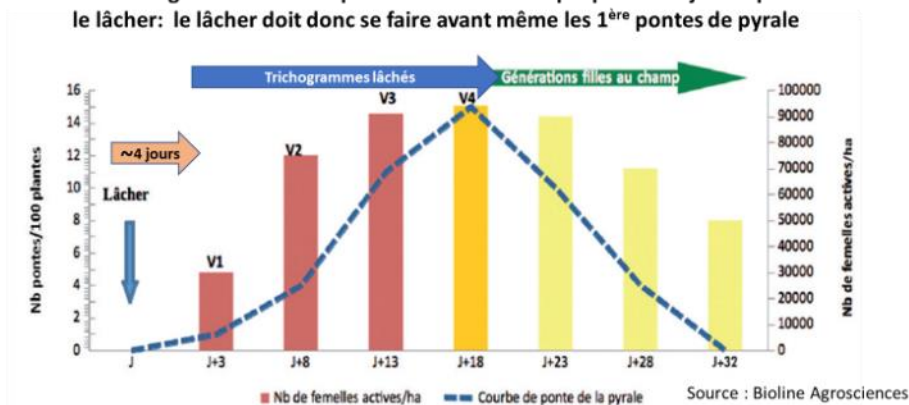
Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/ 2024-257 du 25/04/2024. [Téléchargez la liste.](#)

Rappel sur l'utilisation des Trichogrammes pour la lutte contre la pyrale :

La gestion de la pyrale avec les trichogrammes est possible mais l'émergence des adultes de trichogrammes doit coïncider avec l'arrivée effective des pyrales (femelles) de façon à ne pas rater le début de ponte et à bien couvrir la période de ponte. Le positionnement de ces organismes vivants (au stade optimal du ravageur) nécessite au préalable une organisation et donc une anticipation suffisante des débuts de vol du ravageur.

En absence de cage à chrysalides, il est important de prévoir suffisamment en avance le début de vol effectif, grâce à la somme des températures et aux premiers signes de sortie d'adultes révélés par des piégeages précoces en parcelle.

Les trichogrammes ne sont pleinement efficaces qu'après 3 à 4 jours après le lâcher : le lâcher doit donc se faire avant même les 1^{ère} pontes de pyrale



• Sésamie

Des captures, de l'ordre d'une sésamie/piège, sont notées dans 4 pièges à phéromone en Charente. Ce piégeage confirme les observations de la semaine dernière dans la partie sud de la Nouvelle-Aquitaine ainsi que dans les pièges lumineux du réseau FMC.

Les simulations du modèle Nona indiquent une émergence de 50 % des adultes de sésamies à partir du 28 mai.

Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 et en tenant compte de l'importance du vol en cours.

Le suivi du vol et les observations (des pontes et des larves) restent des critères décisifs pour l'évaluation du risque pour cette campagne. Cette évaluation doit tenir compte également en cas d'observation des pieds de pontes. La détermination des secteurs géographiques les plus infestés (avec des larves de tout stade) constituera une information complémentaire pour consolider votre évaluation du risque.



Évaluation du risque

Ces observations confirment bien le début du vol des sésamies notamment dans la partie sud de Poitou-Charentes. L'amélioration des températures peut réactiver le vol de ce ravageur et montrer ainsi sa présence dans d'autres secteurs, à confirmer prochainement.

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison

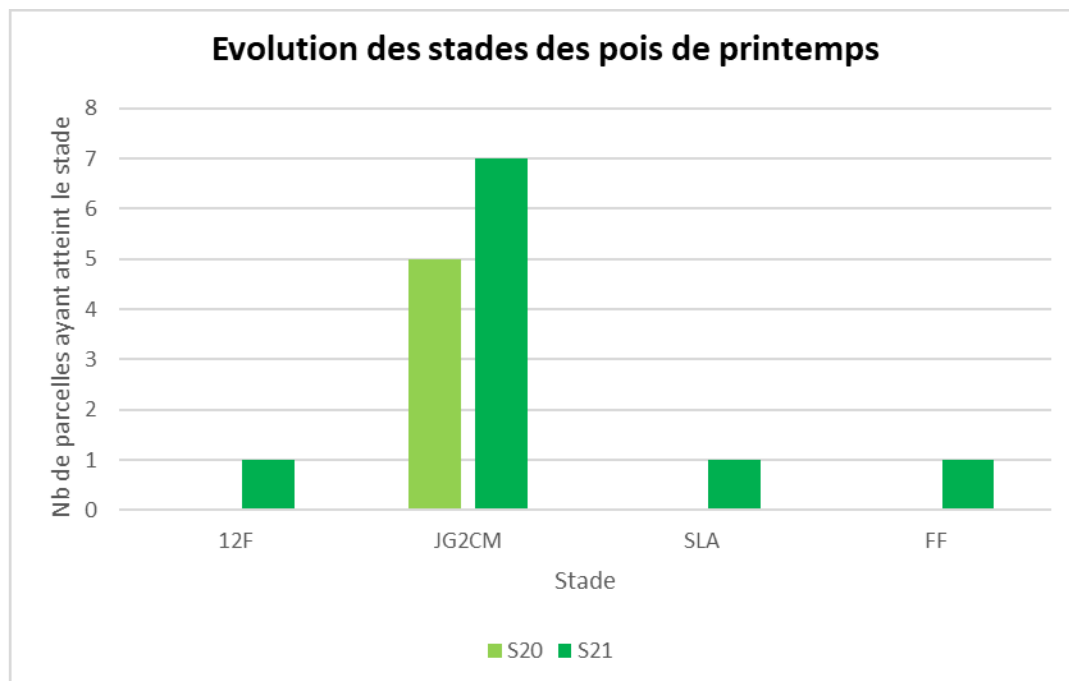
Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.**

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent **donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.** Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour tout autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté. Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des **organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoires contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

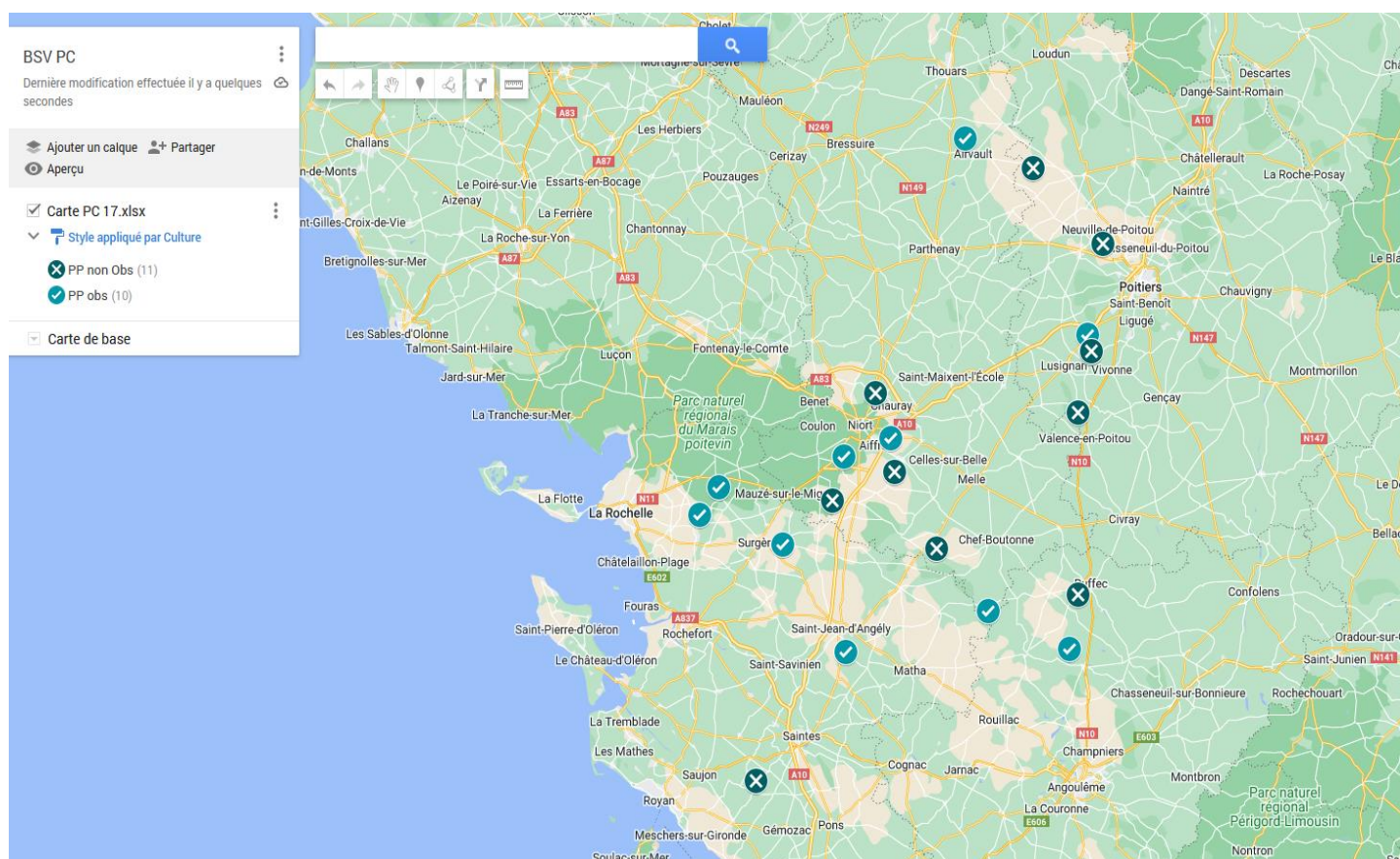
Pois protéagineux de printemps

• Stade phénologique et état des cultures

Les pois de printemps, semés entre la mi-janvier et la mi-mars, sont en fleurs (BBCH 61). Les gousses se développent.



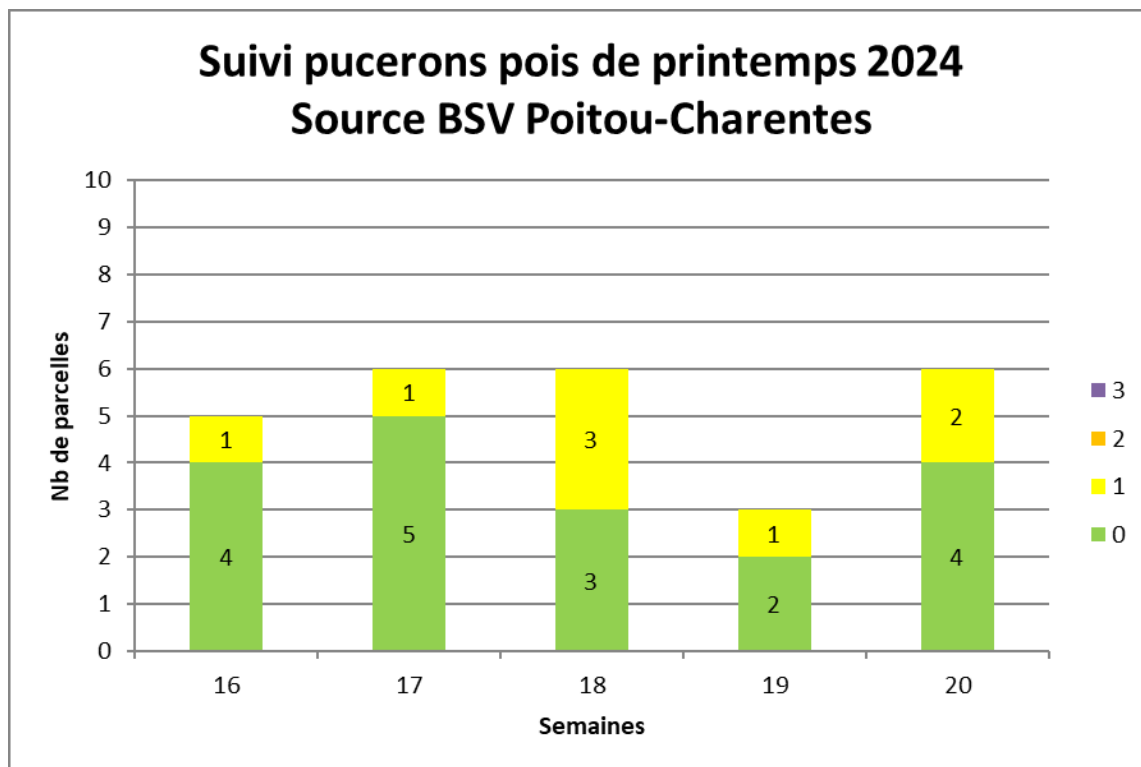
Réseau 2024



• Puceron vert du pois (*Acyrtosiphon pisum*)

La présence de pucerons verts est observée sur deux parcelles de pois, à la note de 1 (1 à 10 pucerons par plante).

Le ravageur est observé en dehors du réseau, mais sa présence reste discrète, les averses fréquentes limitant son installation.



Note 1 : 1 à 10 pucerons par plante

Note 2 : 11 à 20 pucerons par plante

Note 3 : 21 à 40 pucerons par plante

Note 4 : plus de 40 pucerons par plante

Période de risque : de la levée (BBCH 09) à la fin du stade limite d'avortement (2-3 semaines après la fin floraison) (BBCH 79).

Suite aux arrivées précoces des dernières campagnes, il semble néanmoins important de surveiller ce ravageur dès la levée des pois, notamment en cas de temps doux et sec.

Seuil indicatif de risque :

- **Avant le stade 6 feuilles (BBCH 16)**, le seuil indicatif de risque est **de plus de 10 % de plantes porteuses de pucerons** ;
- **De 6 feuilles à début floraison (BBCH 16 – BCCH 61)**, le seuil indicatif de risque est **de 10-20 pucerons par plante** ;
- **À partir de la floraison (BBCH 61)** le seuil indicatif de risque est de **plus de 30 pucerons par plante**.

Avant toute chose, il s'agit de réaliser une observation de la pression et de son évolution liée au climat (un temps plus frais et/ou pluvieux ralentit la progression des populations) ou à la présence des auxiliaires (coccinelles, syrphes...).

En présence d'auxiliaires, renouveler régulièrement le comptage afin de définir si ces auxiliaires peuvent maîtriser la population de pucerons.

Astuce : pour faciliter l'observation des pucerons, secouer 2 à 4 plantes au-dessus d'un support clair (type papier rigide format A4). Compter sur ce support le nombre moyen de pucerons obtenu par plante. Renouveler l'opération dans d'autres points d'observations.

Évaluation du risque



Le risque est considéré comme **moyen à fort** : les pois de printemps sont dans la période de risque, et le retour d'un temps sec pourra favoriser l'installation des pucerons.

Pour rappel, les pucerons sont vecteurs de viroses, dont les symptômes commencent à être visibles dans les parcelles en fin de floraison.

Méthodes alternatives

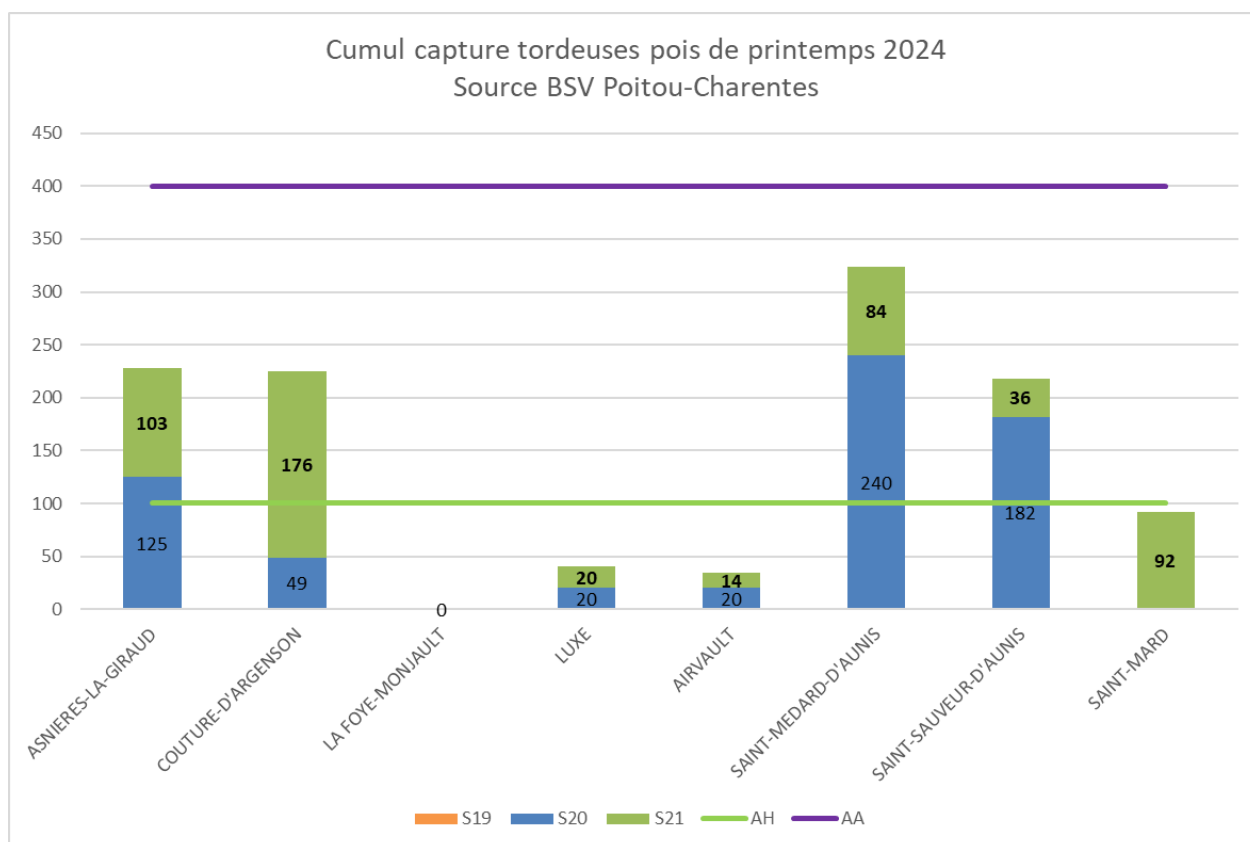


Les auxiliaires (coccinelles, syrphes...) doivent également être identifiés et suivis afin de permettre une analyse plus précise du risque pucerons.



• Tordeuse du pois

Des tordeuses ont été capturées sur sept parcelles de pois de printemps. Les captures vont de 14 à 176 papillons piégés cette semaine. Les vols restent importants malgré les pluies. Le seuil « alimentation humaine et semences » (100 captures cumulées) est atteint dans 4 parcelles sur 8.



Période de risque : s'étend de **début floraison à fin floraison (BBCH 61 à BBCH 69)**

Seuil indicatif de risque :

Pour l'alimentation humaine (AH) ou pour un débouché semence, le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre plus de **100 captures cumulées depuis le début de floraison (BBCH61)**.

Pour l'alimentation animale (AA), des seuils plus élevés sont tolérés, l'incidence sur le rendement étant faible. Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre plus de **400 captures cumulées depuis le début de floraison (BBCH 61)**.

Évaluation du risque



Le risque est considéré comme **moyen à fort selon le débouché** : les pois sont dans la période de risque, et certains vols sont déjà importants.

Installez vos pièges à phéromones dès le début floraison et relevez-les toutes les semaines afin de suivre la dynamique de vol des tordeuses.

• **Bruche du pois (*Bruchus pisorum*)**

Les parcelles de pois ont atteint le stade jeunes gousses 2 cm, stade de sensibilité à la bruche.

Période de risque : s'étend du stade jeune gousse 2 cm (JG2CM) à fin du stade limite d'avortement (BBCH 71 – BBCH 79).

La vigilance doit être renforcée dès que les températures maximales atteignent 20°C deux jours consécutifs pendant cette période.

Évaluation du risque



Le risque est considéré comme **moyen à fort selon le débouché** : les pois sont dans la période de risque. Les parcelles de pois doivent faire l'objet d'une surveillance attentive de la présence de bruches à partir de JG2CM, en particulier si les températures maximales atteignent 20°C durant deux jours consécutifs.

• **Complexe *Colletotrichum/Ascochyta pisi/ Ascochyta pinodes***

Le complexe maladies est observée sur les six parcelles de pois de printemps suivies, à une intensité variable (10% à 50% de la surface foliaire de la moitié inférieure des plantes atteinte). La maladie évolue au grès des pluies.

Période de risque

De la sortie d'hiver jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (BBCH 19 à BBCH 79).

Évaluation du risque

Le risque est considéré comme **moyen à fort**: suite à une présence importante l'an passé, l'inoculum est présent en plaine, et peut rapidement se développer au sein de parcelles. Le temps humide et doux est favorable à l'expression de ce complexe de champignons. Son évolution est à surveiller de près.

Retrouvez une aide à la reconnaissance des symptômes en annexe du [BSV 15](#).

Méthodes alternatives



Respecter les densités de semis afin de favoriser un couvert aéré, moins favorable au développement des maladies.

• **Botrytis du pois (*Botrytis cinerea*)**

La maladie est observée sur deux parcelles, à des intensités très faibles.

Période de risque :

Les symptômes doivent être surveillés à partir des **premières chutes de pétales**, donc de la floraison **jusqu'à la fin du stade limite d'avortement**, c'est-à-dire fin floraison + 2-3 semaines (BBCH 79).

L'arrivée du botrytis coïncide avec la chute des pétales qui, en tombant sur les jeunes gousses, provoquent la contamination de ces dernières. En conditions douces et humides, la maladie peut se développer.

Évaluation du risque

Le risque est considéré comme **moyen à fort** : les pois sont dans la période de risque, et le maintien de l'humidité peut favoriser l'apparition et le développement de la maladie. A surveiller.

• **Autres maladies du pois de printemps**

La présence de mildiou est observée en dehors du réseau, la partie inférieure des plantes étant contaminée. La maladie semble peu évoluer.

Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cet arrêté abroge les dispositions antérieurement applicables qui étaient fixées par arrêté du 28 novembre 2003. **Ces conditions visent aussi bien désormais les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides.**

• **Encadrement des autorisations de mise sur le marché**

La mise en œuvre des dispositions fixées par l'arrêté sus-cité implique de distinguer les cultures en fonction de leur potentiel attractif sur les pollinisateurs. A ce stade, 14 cultures figurent dans la liste des

cultures considérées comme non attractives (Avoine, Blé, Epeautre, Lentille, Moha, Orge, Pois protéagineux - pois fourrager, Ray-grass, Riz, Seigle, Soja, Triticale, Triticordeum et autres hybrides du blé, Vigne).

Par défaut, toutes les autres cultures sont considérées comme attractives. Les dispositions à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison leur sont donc applicables.

Dans une période transitoire, les produits insecticides et acaricides bénéficiant de l'une ou l'autre des mentions dites « Abeilles » :

- « emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé durant la floraison, et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles »

restent utilisables pour les usages concernés sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage, jusqu'au renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

La liste des cultures non attractives, mentionnée plus haut, est indicative et est susceptible d'être révisée suite à la consultation du public dont les résultats sont attendus dans les prochaines semaines.

• **Encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

L'application des produits de protection sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage ne peut désormais s'opérer que dans les **2 heures précédant le coucher du soleil et les 3 heures suivant son coucher**. Des adaptations de ces horaires devraient être possibles sous réserve de mise en œuvre de modalités apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs.

A ce jour, en dehors des conditions de cultures sous serres et abris, qui de fait limitent l'exposition des pollinisateurs durant la floraison, aucune autre modalité apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs n'est officiellement reconnue.

Par ailleurs, la restriction d'application à la période comprise entre les 2 H avant le coucher du soleil et les 3 H après, peut être supprimée si la contrainte horaire diminue l'efficacité des traitements du fait d'une activité exclusivement diurne des bio-agresseurs ou si la réalisation dans un délai contraint est incompatible avec les enjeux d'efficacité du traitement fongicide compte tenu de la rapidité de développement de la maladie.

Les heures de début et fin, ainsi que le motif de cette dérogation doivent être consignés dans le registre pour la production végétale (cahier de traitements).

Un couvert végétal installé dans une culture pérenne, étant susceptible de constituer une zone de butinage, doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs préalablement à tout traitement insecticide ou acaricide sur la culture pérenne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : AGRICULTEUR, CA 16, CA 17-79, CA 86, CEA LOULAY, COOP LA TRICHERIE, COOP MANSLE-AUNAC, COOP SEVRE ET BELLE, ETS FERRU, ETS LAMY-BIENAIME, FREDON-NA, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE ATLANTIQUE, TERRES INOVIA, VSN NEGOCE.